Le Conseil Municipal est convoqué le Mardi 30 Septembre 18h30 à la Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

1) **Approbation du Conseil Municipal 10 Juin 2025**

2) **Approbation du Conseil Municipal 3 Juillet 2025**

3) **Budget mairie**
   Ligne de trésorerie 2025
   Décision modificative n°2025/01 sur le budget principal
   Fixation des durées d'amortissement pour les immobilisations (budget principal)

4) **Budget eau-assainissement**
   Fixation des durées d'amortissement pour les immobilisations (budget eau et assainissement)
   Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024
   Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024
   Modification du Règlement du Service Public d'alimentation en eau potable

5) **Affaires communales**
   Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal
   Modification des tarifs de la Régie Périscolaire
   Protection de l'environnement : Filières « REP » Responsabilité Elargie des Producteurs, contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction des déchets des produits du tabac dans l'espace public
   Rétrocession à la commune des voiries, réseaux et parties communes du lotissement privé « La Rouchère » à Creissan
   Demande de subvention : Rénovation énergétique de la mairie (Salle Conseil Municipal et porte d'entrée côté bureau du Maire)
   Régularisation et créations de parcelles suite à l'aménagement de l'avenue de la Source
   Cession à l'euro symbolique de la parcelle section A 1800 au profit de la commune
   Mandat simple de vente dans le cadre de la cession du bien immobilier sis 11 rue du Château cadastrée section A 245

6) **Affaires extra-communales**
   Approbation du rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés– Décret N°2015-1827 du 30/12/2015
   Modification des statuts de la CCSH-Restitution aux communes de la compétence supplémentaire en matière d'éclairage public
   Participation au 107ème Congrès des Maires

7) **Sujets divers**
   Courrier INSEE
   Affaire personnel communal

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du 30 Septembre 2025 sera filmée et retransmise sur la chaîne TV de la commune.

Fait à CREISSAN, 19/09/2025

Le Maire,

MAIRIE DE CREISSAN (Hérault)

Laurent BRUNET